

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23710**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Formateur consultant

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION                                                                                                                                            | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S)<br>DE LA CERTIFICATION |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Commission paritaire de l'emploi et de la formation (CPEF) de la branche des organismes de formation - Association pour la collecte et la gestion des fonds de la branche formation | Président                                           |

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3249 - Organismes de formation

#### Code(s) NSF :

333n Etudes et projets de cursus de formation et de méthodologies éducatives

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités du formateur consultant dans les organismes de formation, sont les suivantes : - Assurer la veille du marché et de la concurrence

- Développer le réseau clients et des partenaires
- Identifier les enjeux commerciaux et s'approprier la problématique
- Elaborer la proposition commerciale
- Assurer la promotion de l'offre de l'organisme
- Concevoir et construire le projet de formation selon le cahier de charges
- Définir les prérequis, les contenus et la progression
- Sélectionner ou créer les outils pédagogiques-
- Evaluer l'action et mettre en oeuvre les actions correctives
- Organiser et planifier la formation, coordonner les interventions
- Sélectionner, adapter et gérer les ressources matérielles
- Assurer la veille dans son domaine de spécialité et développer son champ d'expertise.

Compétences des 3 ordres: Commercial et communication

- approche de la problématique client
- entretien et développement d'un réseau clientèle
- élaboration de la proposition commerciale

Ingénierie de formation

- construction d'un projet de formation
- animation d'une action de formation
- évaluation d'une action de formation

Gestion des ressources

- gestion des hommes
- gestion des ressources matérielle et financières
- gestion des ressources intellectuelles

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

formation professionnelle, enseignement  
responsable de formation, consultant

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2111 : Formation professionnelle

K2102 : Coordination pédagogique

K2101 : Conseil en formation

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Accès principalement par la VAE. Le dossier de demande du candidat doit être documenté sur les 9 compétences du référentiel.

Le jury appréciera les preuves produites.

Pour obtenir le CQP, le formateur consultant doit valider sept compétences au total

- deux des trois compétences du domaine de l'activité commerciale
- les trois compétences du domaine de l'ingénierie de formation
- deux des trois compétences du domaine de la gestion des ressources

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

|                                                                  |   |   |                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------|---|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant |   | X |                                                                                                                                                                                                                             |
| En contrat d'apprentissage                                       |   | X |                                                                                                                                                                                                                             |
| Après un parcours de formation continue                          |   | X |                                                                                                                                                                                                                             |
| En contrat de professionnalisation                               |   | X |                                                                                                                                                                                                                             |
| Par candidature individuelle                                     | X |   | Il comprend au moins trois membres ainsi répartis : 1 à 2 représentants du collège Employeurs de la CPNEF.<br>1 à 2 représentants du collège Salariés de la CPNEF<br>1 à 2 professionnels, en activité, externe à la CPNEF. |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2007                      | X |   | Il comprend au moins trois membres ainsi répartis : 1 à 2 représentants du collège Employeurs de la CPNEF.<br>1 à 2 représentants du collège Salariés de la CPNEF<br>1 à 2 professionnels, en activité, externe à la CPNEF. |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 7 août 2008 publié au Journal Officiel du 27 août 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé CQP Formateur consultant, avec effet au 27 août 2008, jusqu'au 27 août 2013.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Formateur consultant" avec effet au 25 juillet 2015, jusqu'au 25 juillet 2020.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles Enregistrement pour un an, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle « Formateur consultant », avec effet au 27 août 2013, jusqu'au 31 décembre 2015.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

Accord CQP Formateur Consultant du 21 avril 2006 Positionnement du CQP de Formateur Consultant

Le Communiqué de presse - 25 avril 2006

<http://www.ffp.org>

##### Lieu(x) de certification :

FFP

7, rue Alfred de Vigny

75008 PARIS

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :

Accord CQP Formateur Consultant du 21 avril 2006

**Certification précédente :** Formateur consultant